Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220310-ARR2022_135-AR

ARRÊTÉ n°2022-135

Portant prolongation sur la liste d'aptitude du concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial, session 2018

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,

Vu le décret n°2013-647 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2017-177 du 14 septembre 2017 portant ouverture de la session 2018 du concours des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,

Vu l'arrêté n°2018-32 du 6 février 2018 fixant la liste des candidats admis à concourir à la session 2018 du concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial,

Vu l'arrêté n°2018-68 du 26 février 2018 portant inscription sur la liste d'aptitude du concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial, session 2018,

Vu l'arrêté n°2020-41 du 18 juin 2020 portant 1ère réinscription sur la liste d'aptitude du concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial, session 2018,

Vu l'arrêté n°2021-151 du 22 mars 2021 portant 2ème réinscription sur la d'aptitude du concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial, session 2018,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 permettant de prolonger l'inscription sur les listes d'aptitude pour les concours de la fonction publique territoriale d'une durée de 134 jours,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 et l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 permettant de prolonger l'inscription sur les listes d'aptitude pour les concours de la fonction publique territoriale d'une durée de 304 jours,

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220310-ARR2022_135-AR

ARRETE

Article 1 :

La validité de l'inscription sur la liste d'aptitude au concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial est prolongée comme suit :

Candidat	Période de prolongation	Motif
DACHARY Rachel	du 11 mars 2022 au 26 mai 2023	Crise sanitaire
HEGO Christophe	du 11 mars 2022 au 26 mai 2023	Crise sanitaire
PAREDES Pauline	du 11 mars 2022 au 26 mai 2023	Crise sanitaire
VERCELLI Béatrice	du 11 mars 2022 au 26 mai 2023	Crise sanitaire

Article 2 :

Madame la Directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Préfet du Loiret, et sera affiché dans les locaux du centre de gestion.

Fait à ORLÉANS, le 10 MARS 2022

La Présidente
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr

CENTRE DE GESTION ★ LOIRET ★ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Pour la Présidente et par délégation,
Le 1er Vice-Président,

Jean-Michel PELLÉ

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de L'Homme, BP 91249, 45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél : 02.38.75.85.45 / **Fax** : 02.38.75.85.46 / **Site internet** : www.cdg45.fr